

Aux colons qui désirent s'établir à La Patrie

M. le Rédacteur,

Je reçois chaque jour, et de toutes parts, une multitude de lettres sollicitant des informations sur cette colonie. Dans le but de diminuer autant que possible, cette correspondance à laquelle je n'ai pas toujours le temps de répondre convenablement, je voudrais me servir de vos colonnes pour publier certains renseignements généraux qui me sont presque invariablement demandés.

Pour venir à La Patrie, on se rend d'abord à Sherbrooke sur la ligne du Grand Tronc. De Sherbrooke on se rend à Cookshire par St. François et Mégantic International. Prix de passage de Sherbrooke à Cookshire (21 milles) 80 cts. À la station de Cookshire on trouve une diligence quotidienne qui attend les voyageurs pour les conduire directement à La Patrie. Prix de passage de Cookshire à La Patrie (21 milles) \$1.25 et 50 par 100 livres de bagages ou effets.

En passant à Sherbrooke, les colons et visiteurs obtiendront gratuitement toutes espèces d'informations et seront assistés de toutes les manières possibles au bureau d'Elisée Noël, Notaire, qui a bien voulu se charger de me représenter dans la capitale des Cantons de l'Est.

Le train pour Cookshire laisse Sherbrooke dans l'après-midi et la diligence arrive à La Patrie tous les soirs vers 10 heures.

La Patrie est le nom officiel de notre bureau de poste.

Les voyageurs trouvent ici des hôtels pour les loger.

Je conseille aux colons d'attendre, autant que possible, jusque vers le commencement du Juin pour amener leurs familles, vu que les maisons ne peuvent se construire avant que le feu soit passé dans les abattis. La maison de réception, en autant que ses dimensions le permettront, logera ceux qui ne pourront se conformer à ce conseil.

Une chose importante à noter et sur laquelle j'insiste fortement: tout le monde ne peut être admis indistinctivement dans cette colonie. Outre les recommandations ordinaires il faut posséder quelq. res ressources pécuniaires. Les circonstances exigent impérieusement la mise à exécution de cette partie du programme. Il y va de l'intérêt des colons eux-mêmes et de l'intérêt de cette colonie en général que chacun arrive ici avec quelques moyens. Il ne s'agit pas seulement de grouper en quelques mois un nombre considérable d'habitants, il faut aussi songer à fonder une colonie dans les conditions de prospérité pour l'avenir; or, pour en venir là il ne faut pas que les colons nous viennent dans un état voisin de la mendicité.

Les colons qui se présenteront pour avoir des lots devront donc être en état de prouver qu'ils ont les moyens requis. Quant à la somme exigée il est assez difficile de préciser sur ce point; mais on peut dire qu'en général il faut qu'un homme ait, au moins de quoi se rendre ici avec sa famille, payer \$12 pour le premier versement sur son lot, pouvoir aux premiers frais d'installation et vivre jusqu'à la récolte de l'automne prochain sans s'endetter.

On dira peut être que les colons peuvent défricher leurs propres lots, bâtir leurs maisons et gagner ainsi l'octroi de \$140. A cette objection je répondrai que même dans ce cas quelq. avance serait loin de nuire. C'est que la généralité des lots colonisables dans nos trois Cantons sont à se défricher à l'entreprise en ce moment. En sorte que ceux qui viendront ce printemps trouveront pour la plupart des terres défrichées avec des maisons bâties.

A propos de ces lots qui se défrichent actuellement, je tiens à donner une information qui m'est souvent demandée. Ces lots peuvent se concéder de suite comme les autres, mais les droits des entrepreneurs sont réservés, c'est-à-dire qu'ils peuvent finir leurs travaux et en toucher le prix; mais rien n'empêche le colon, auquel tel lot est concédé, d'en prendre possession et d'y faire des défrichements additionnels pour son propre compte.

On me demande souvent quelle est la qualité du sol, s'il est propre à l'agriculture, s'il y a du bois de commerce, etc., etc. Mon opinion est que le sol est très-favorable à l'agriculture et surtout à l'élevage du bétail, et en général je trouve que cette région offre des avantages réels à tous ceux qui veulent s'établir. C'est tellement le cas que je suis décidé de m'y fixer moi-

même et que je me propose d'y mettre tout mon avoir et tout mon temps dans une entreprise industrielle et commerciale dès que j'aurai rempli la mission temporaire que le Gouvernement m'a confiée.

Votre obéissant serviteur,

J. A. CORMIER.

Agent de Colonisation.

La Patrie, 11 mars 1876.

Bergerie des moutons

Monsieur le Rédacteur,

Donnez-moi donc s'il vous plaît, dans un des prochains numéros de la *Gazette des Campagnes*, la manière de bâtir une bergerie pour l'hivernement de 30 à 35 moutons, la grande pécoraire, le meilleur système de ventilation, ainsi la manière de faire et de poser les râteliers. D'avance je vous remercie des explications.

S. P.

Deschambault, 23 mars 1876.

Rédaction.—Une bergerie est un bâtiment destiné à loger les bêtes à laine. Les mauvais cultivateurs croient que les bergeries ne sauraient être trop closes, les gens sensés sont persuadés au contraire qu'elles doivent être aérées, c'est pourquoi ils prennent les moyens de se renseigner à ce sujet.

La conformation des bêtes à laine semble les rendre susceptibles de supporter sans aucun danger, les froids les plus rigoureux; mais l'humidité et les frimas sont singulièrement contrairement à leur tempérament, et lorsque leur toison est imprégnée d'eau pendant ces températures défavorables, le froid les saisit, supprime leur transpiration ordinaire, et leur occasionne alors des maladies souvent incurables. Un froid sec n'incommoderait pas des moutons, des béliers, des femelles même qui ne seraient pas dans le cas de produire. Pour celles qui portent ou allaitent, il faut des bergeries qui les mettent à l'abri du froid. D'ailleurs les agneaux en naissant souffriraient très certainement on en perdrait beaucoup.

La plupart des bergeries sont de véritables étuves; il est impossible d'y entrer sans être suffoqué par l'air délétère qu'on y respire, et les bêtes à laine ne peuvent prospérer dans une atmosphère aussi malsaine.

Dans les moyennes cultures, une bergerie est un bâtiment de peu d'importance, parce que chaque propriétaire n'a qu'un petit nombre de bêtes à laine.

Le perfectionnement des bergeries de cette classe de notre agriculture se réduit donc à en rendre le sol plus sain, et à y pratiquer des écoulements d'air pour renouveler suffisamment celui de leur intérieur.

Mais dans la grande culture les bergeries doivent être placées parmi les bâtiments les plus considérables de la ferme.

Il est indifférent que les murs d'une bergerie soient en pierre ou en bois. Chacun doit se servir des matériaux qu'il aura à sa disposition; il est d'usage, dans plusieurs endroits de faire descendre trop bas les couvertures des toits, de manière que l'air glisse dessus et n'entre pas dans l'intérieur.

Pour qu'une bergerie soit bonne, il faut qu'elle soit sur un terrain sec, elle soit à l'abri de la pluie, de la neige; qu'il y ait une hauteur suffisante de terre au plancher; que l'air puisse s'y renouveler à volonté, et qu'on ait des moyens de le tenir temporairement en y pratiquant des fenêtres faciles à fermer et à ouvrir. Ceux qui n'ont point de terrain sec pour placer leurs bergeries en formeront un en remplaçant la glaise ou la terre franche de la surface par des gravais ou du sable.

Quant à la hauteur, sous plancher ou sous voûte, qu'il faut donner à ces logements, elle doit être au moins de 12 pieds, pourvu qu'on n'y laisse pas accumuler beaucoup de foin, car il faudrait sans cela qu'elle fût de 16 pieds. Si on n'y fait pas de plancher, la hauteur naturelle du sol à la toiture sera toujours assez élevée. L'avantage de faire des planchers aux bergeries consiste dans le placement du foin et des grâns destinés aux bestiaux.

Les bergeries qui n'ont que les murs et le toit sans plancher, ou qui sont faites de bois mal joint, pourraient se passer de fenêtres; on n'en aurait besoin de quelques-unes pour avoir du